




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-25221-DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.19

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES- Modalités de remboursement des frais correspondants aux déplacements à Kumamoto (Japon) et Pècs (Hongrie) - Représentation de la Ville

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



02.04

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/01/13

BDM

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Victor TONIN

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES- Modalités de remboursement des frais correspondants aux déplacements à Kumamoto (Japon) et Pécs (Hongrie) - Représentation de la Ville - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence conduit une politique de relations internationales lui permettant, d'une part, de réaliser un pont entre les cultures, d'être un opérateur en matière de gestion municipale d'autre part, et enfin, de jouer le rôle d'ensemblier au service des acteurs du territoire : universités, entreprises, associations.

Des déplacements sont nécessaires pour mener à bien différents projets :

Kumamoto – JAPON

Le Conseil Municipal a souhaité donner mandat spécial à Victor TONIN, Adjoint au Maire délégué au Tourisme et Martine FENESTRAZ, Adjoint au Maire délégué aux Relations Internationales, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Kumamoto qui se déroulera du 14 au 21 février 2013.

Ils seront accompagnés de Michèle COUETMEUR, Directeur de la Mission Développement Touristique et International.

Le déplacement jusqu'à Kumamoto se fera en avion, puis en train et enfin en taxi.

Compte-tenu de la longueur et la pénibilité du vol, il est proposé de prendre en charge le voyage de Victor Tonin sur la base de la classe affaires pour un coût prévisionnel de 4293 euros.

Il est proposé de prendre en charge le voyage Martine Fenestraz et Michèle Couëtmeur sur la base de la classe économique pour un coût prévisionnel unitaire de 1660 euros.

La prise en charge des billets d'avion se fera par paiement direct de la ville d'Aix-en-Provence.

Le remboursement des frais de train et de taxi, utilisés au Japon par Victor Tonin, Martine Fenestraz et Michèle Couëtmeur se fera sur présentation des justificatifs de dépenses.

Le remboursement des frais de repas et de nuitées de Victor Tonin et de Martine Fenestraz se fera, compte-tenu de la particularité de cette mission pour l'image de la Ville au coût réel.

Le remboursement des frais de repas et de nuitées de Michèle Couëtmeur se fera sur la base forfaitaire de 270 euros par jour sur place selon le barème défini par le Ministère des Finances pour les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Pècs - HONGRIE

Le Conseil Municipal a souhaité donner mandat spécial à Victor TONIN, Adjoint au Maire délégué au Tourisme pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Pècs qui se déroulera du 18 au 24 mars 2013.

Il sera accompagnée de Jérôme BOURGIS, chargé de mission Relations Internationales et Européennes.

Le déplacement jusqu'à Pècs, se fera en avion, puis en train et enfin en taxi.

Victor Tonin et Jérôme Bourgis voyageront en classe économique pour un prix prévisionnel de billet unitaire de 450 euros.

La prise en charge des billets d'avion se fera par paiement direct de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le remboursement des frais de train et de taxi, utilisés en Hongrie par Victor Tonin et Jérôme Bourgis se feront sur présentation des justificatifs de dépenses.

Le remboursement des frais de repas et de nuitées de Victor Tonin se fera, compte-tenu de la particularité de cette mission pour l'image de la Ville, au coût réel.

Le remboursement des frais de repas et de nuitées de Jérôme Bourgis se fera, selon le barème défini par le Ministère des Finances pour les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

C'est pourquoi je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces modalités de remboursement de frais.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer les documents relatifs à la mise en oeuvre de cette décision et à désigner un remplaçant en cas d'empêchement d'un participant.

2013.19 - RELATIONS INTERNATIONALES- Modalités de remboursement des frais correspondants aux déplacements à Kumamoto (Japon) et Pècs (Hongrie) - Représentation de la Ville

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**